

Charte d'objectifs et d'engagements pour une économie plus équitable

-
élaboré par des membres de l'association Minga
et leurs partenaires

Table des matières

Premier chapitre: Généralités.....	3
1. Auteurs de cette Charte.....	3
2. Préambule: Pourquoi cette charte?.....	3
3. Domaine d'application.....	4
Deuxième chapitre: Objectifs et engagements généraux communs	6
1. Information et débat pour une économie équitable.....	6
2. Organisation, autonomie et autogestion.....	7
3. Réduction des inégalités et solidarité.....	8
4. Pour une économie respectueuse de la nature.....	9
5. Pour une économie au service des hommes.....	10
6. Des échanges équitables.....	11
7. Transparence et évaluation et garantie.....	13

Version actualisée en Avril 2012

Premier chapitre: Généralités

1. Auteurs de cette Charte

Ce texte a été élaboré par des personnes et des organisations (coopératives, entreprises et associations) membres de l'association Minga, et leurs partenaires. Ces organisations produisent et commercialisent des produits ou des services dans une démarche de solidarité et d'équité maximum entre partenaires. Elles se réfèrent aux nombreuses cultures et pratiques historiques quant à une économie équitable et solidaire, ainsi qu'aux pratiques alternatives contemporaines, et à leur propre expérience. Minga est une association à but non lucratif, laïque et indépendante de toute organisation politique, financière ou confessionnelle.

2. Préambule: Pourquoi cette charte?

La société d'aujourd'hui est en voie de financiarisation. Elle est fondée sur la course au profit dans laquelle l'humain est devenu une simple valeur d'ajustement. Les produits, les modes de production, les prix, les systèmes d'échanges et les moyens d'information, sont de plus en plus concentrés dans les mains de quelques multinationales gérées sur une base financière à court terme sans égard pour la vie de l'entreprise à long terme et encore moins pour le personnel et l'environnement social et naturel. Nous, citoyens, avons donc de moins en moins de pouvoir sur notre propre vie économique, culturelle, sociale et politique.

Cette concentration accélérée des capitaux et des entreprises de transformation, de transport, de distribution et de communication a pour cause et conséquence un productivisme matérialiste qui, tout en détruisant et gaspillant les ressources naturelles non renouvelables, ne répond plus aux besoins fondamentaux de la grande majorité des peuples. Bien au contraire nous nous retrouvons dans des situations de plus en plus paradoxales, avec d'un côté ce productivisme qui engendre une consommation exacerbée, un marketing omniprésent et une manipulation médiatique sans précédent, et d'un autre côté l'exploitation accrue des salariés, enfants compris, par une rémunération de plus en plus basse du travail, et des conditions de vie souvent inhumaines, voire d'esclavage. Nous vivons aussi l'accélération des délocalisations économiques sauvages, l'uniformisation culturelle, la disparition de millions de petites et moyennes entreprises, le chômage, la précarité, l'insécurité sanitaire et sociale, les guerres pour l'acquisition de marchés ...

Sur le plan écologique la vie même sur la planète est menacée.

Mais cette évolution n'est pas inéluctable: elle engendre dans le monde entier des mouvements de résistance et une multitude d'alternatives populaires, tant sur le plan social qu'économique et politique.

Nous, citoyens, salariés, responsables ou représentants de structures professionnelles dans tous les secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire), chômeurs, étudiants ou retraités, femmes / hommes «au foyer», sommes aussi toutes et tous impliqués dans cette même société.

Nous, signataires de cette Charte, nous efforçons de reprendre la maîtrise de notre vie, en particulier de notre activité professionnelle, pour construire une économie au service de tous, durable, équitable, organisée, régulée démocratiquement et respectueuse de la nature. Dans ce but, il nous paraît indispensable que la démarche pour une société respectueuse des hommes et de la nature ne soit pas limitée au consommateur et au producteur, mais qu'elle soit celle de tous les citoyens. Se polariser sur un seul maillon de la chaîne peut très bien se faire au détriment des autres acteurs et du progrès social en général.

L'exigence d'équité dans le travail et nos échanges est d'autant plus forte et porteuse de transformations sociale qu'elle est partagée par le plus grand nombre d'acteur possible d'une filière.

L'association Minga se fixe pour objectif la mise en acte par ses membres des objectifs de cette Charte.

3. Domaine d'application

Cette démarche pour une économie équitable ne peut qu'être universelle : elle concerne toutes les filières économiques (cf. «terminologie»), locales ou internationales, dans tous les pays. Le domaine d'application de cette Charte concerne tous les actes de production et d'échanges (troc, achat et vente de produits ou de services,) et cela dans tous les secteurs d'activité.

Étant donné le caractère profondément inéquitable de la société actuelle, un engagement pour une autre économie ne peut être qu'une démarche progressive, un processus vers des objectifs définis. Cette Charte est avant tout un ensemble d'objectifs pour guider et améliorer en permanence notre action quotidienne. C'est un outil, évolutif, parmi d'autres, du processus de réappropriation démocratique de nos activités économiques.

En ce qui concerne les adhérents de Minga, chacun d'entre eux a signé le règlement intérieur (cf. www.minga.net), a apporté les informations les plus importantes sur son activité (bilans, décomposition des filières et autres documents, etc.). **Il partage également les objectifs et les engagements de cette Charte.**

Cette Charte est à la fois un guide pour organiser des relations ou filières économiques et un outil au service de l'évaluation et d'amélioration des pratiques **(cf. le Système d'analyse des filières (SAF) de Minga.**

Deuxième chapitre: Objectifs et engagements

1. Information et débat pour une économie équitable.

Objectif: Rechercher et diffuser toute information, participer au débat permanent, contradictoire et sans tabou, en vue de renforcer un mouvement d'opinion capable de modifier les règles du fonctionnement économique actuel et de promouvoir une économie durable et équitable.

1.1. S'informer, analyser la société, son économie, ses marchés,

1.2. Connaître et faire connaître les mouvements de résistance et les alternatives existantes,

1.3. Diffuser l'information au sein des réseaux auxquels on participe et au-delà (*études, communiqués, presse, films, sites Internet, outils pédagogiques*),

1.4. Prendre en compte la complexité des réalités dans la communication,

1.5. Partager son savoir-faire professionnel (*cours, apprentissage, stages*), ses informations et son expérience (notamment entre membres de Minga) et soutenir ou créer des formations qui s'inscrivent dans la perspective d'une économie équitable,

1.6. Participer à l'éducation et à l'information des plus jeunes,

1.7. Soutenir tout type de démarches et de manifestations qui se situent dans la perspective d'une économie équitable (*rencontres, débats publics, formations*).

1.8. Discuter, améliorer et faire connaître et partager les engagements de cette Charte..

2. Organisation, autonomie et autogestion.

Objectif : Connaître et se réapproprier démocratiquement notre vie économique, sociale et politique de citoyens par nos choix et comportements individuels et collectifs, en particulier dans nos activités économiques. Renforcer l'autonomie socio-économique, culturelle et politique de nos structures et de nos communautés.

2.1. Entretenir des relations de partenariat: égalité, respect, écoute de l'autre, coopération sans dominé et sans dominant, dialogue entre parties prenantes,

2.2. Gérer l'entreprise collectivement (coopérative) ou en concertation avec le personnel, encourager l'autonomie individuelle et la délégation des responsabilités,

2.3. Respecter les langues et les cultures des collègues et des partenaires,

2.4. Préserver et renforcer l'autonomie socio-économique, culturelle et politique,

2.5. Encourager la diversification dans les activités économiques, mais aussi le nombre de fournisseurs et de clients,

2.6. Participer à des rencontres entre professionnels, à la coopération entre organisations paritaires et autonomes,

2.7. Établir des partenariats les plus directs possible,

2.8. Mutualiser et capitaliser les savoirs et les expériences: activité professionnelle, gestion, juridique, financements solidaires, organisation de filières, régulation de marchés, etc.

3. Réduction des inégalités et solidarité.

Objectif: Réduire les inégalités par le partenariat économique, et non par l'assistanat. Partager équitablement les activités et les richesses créées.

3.1. Donner la priorité aux partenariats et à la solidarité avec les personnes ou groupes de personnes vivant dans les situations économiques et sociales les plus précaires.

3.2. Soutenir les projets d'entreprises qui agissent dans des démarches de solidarité et d'équité,

3.3. Investir les bénéfices financiers dans le développement d'activités répondant à cette Charte, en fonction des besoins de chaque structure et/ou de sa projection dans l'avenir : création d'emplois, mise en place de nouvelles filières, augmentation/redéfinition des prix, remboursement d'emprunts, etc.

3.4. Créer des emplois, dans des activités qui répondent aux besoins prioritaires des populations,

3.5. L'écart des salaires internes à une structure est accepté librement par tous les travailleurs et rendu public dans l'organigramme de la structure. Il tient compte du temps de travail réel mais aussi la valorisation des avantages en nature,

3.6. Pré-payer les commandes au maximum des possibilités trésorières des différents acheteurs tout au long de la filière, après accord entre parties prenantes, face à des situations de déséquilibre, afin de financer matières premières et travail sans avoir recours aux systèmes usuriers. Tous les acteurs de chaque filière doivent participer à ce préfinancement, y compris des groupes de consommateurs.

3.7. Établir des prix de vente des produits et services accessibles à tous,

3.8. Participer à la mise en place d'un système permanent d'alerte et d'entraide humaine et technique, et créer des Fonds communs de solidarité gérés collectivement,

3.9. Créer, renforcer ou exiger la création (par les pouvoirs publics) de fonds de sécurité civile et de solidarité là où ils n'existent pas (éducation, santé, infrastructures, etc).

4. Pour une économie respectueuse de la nature.

Objectif: Respecter la biodiversité et les cycles naturels

4.1. Produire, transformer, transporter et commercialiser en cherchant à éviter au maximum les produits de synthèse chimique et à préserver la qualité de l'air, des sols, de l'eau (océans, rivières, eau potable), de la faune et de la flore,

4.2. Produire , transformer, transporter et commercialiser dans des circuits les plus courts possible,

4.3. Utiliser au maximum des matières premières renouvelables dans les processus de production, de transformation, et les modes de transport et de distribution,

4.4. Évaluer l'impact environnemental d'une activité et d'un produit (production, distribution, consommation),

4.5. Utiliser des moyens de transports les moins polluants,

4.6. Informer publiquement du moyen utilisé, et du coût du transport par unité de produit transporté,

4.7. Établir des plans d'amélioration de l'impact environnemental des modes de production, de transport et de commercialisation en vue de respecter les cycles de renouvellement des ressources naturelles,

4.8. Proposer des services et des produits de qualité,

4.9. Refuser le gaspillage,

4.10. Remettre en état naturel les sites abandonnés,

4.11. Réduire au maximum les emballages et les déchets, les éliminer ou les recycler de manière la plus écologique possible,

4.12. Participer par des rencontres inter-professionnelles à la réalisation de diagnostics, de programmes et de moyens pour préserver l'environnement, en relation avec les collectivités locales, les syndicats, les associations et les pouvoirs publics.

5. Pour une économie au service des hommes.

Objectif: Participer à l'évaluation des besoins collectifs locaux et globaux, et à la création des moyens humains et techniques pour les satisfaire. Pratiquer et renforcer la démocratie, l'équité et le droit dans le travail et dans les échanges économiques. Favoriser la régulation économique démocratique.

5.1 Produire en priorité pour répondre aux besoins prioritaires des populations, besoins identifiés par ces mêmes populations,

5.2 Participer au maintien d'une agriculture paysanne et biodiversifiée, à la préservation des semences natives, et d'une activité économique rurale,

5.3 Respecter le droit à la souveraineté économique des populations, en premier lieu sur le plan alimentaire (autodétermination, sécurité et qualité), en donnant la priorité aux besoins essentiels, locaux et régionaux, et aux activités économiques socialement et globalement utiles,

5.4 Gérer l'entreprise de manière la plus démocratique et collective possible,

5.5 Encourager la créativité, l'autonomie individuelle et la délégation des responsabilités,

5.6 Mettre en place une gestion prévisionnelle,

5.7 Renforcer la rentabilité et la pérennité de l'activité économique de chaque partenaire, de manière transparente, notamment au niveau des prix,

5.8 Créer des activités et des emplois pérennes,

5.9 Respecter les droits du travail définis par les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier:

5.9.1. Faire en sorte que chaque travailleur impliqué dans ces filières vive correctement de son travail et fasse vivre les personnes qu'il a à sa charge,

5.9.2. Les travailleurs doivent pouvoir s'organiser librement (association, syndicat, etc) et négocier collectivement, (convention 87 du B.I.T.),

5.9.3. Exclure le travail forcé et l'esclavage (convention B.I.T. 29/105),

5.9.4. Éliminer le travail des enfants (convention B.I.T. 138,

5.9.5. Refuser toute discrimination dans le travail et sa rémunération (territoire, sexe, race, lieu, culture, religion, âge, etc), ainsi que le travail partiel non choisi,

5.9.6. Respecter des conditions de travail correctes (horaires, repos, hygiène, santé et sécurité),

5.9.7. Développer les capacités professionnelles et de promotion des travailleurs.

5.10. Favoriser le recours aux institutions financières non spéculatives, créer et participer à la gestion démocratique d'outils financiers solidaires et autonomes qui s'engagent à respecter les objectifs de cette charte.

6. Des échanges équitables

Objectif: Pratiquer l'équité dans les échanges économiques.

- 6.1.** Éviter toute concurrence déloyale et tout monopole,
- 6.2.** Produire et échanger en priorité les produits et services les plus nécessaires aux populations locales, régionales et nationales,
- 6.3.** Éviter l'importation de produits qui existent déjà en quantité suffisante dans les régions visées par une telle importation,
- 6.4.** S'engager dans des partenariats directs, contractualisés, les plus réguliers et durables possible, ce qui permet de couvrir les charges, de mieux gérer l'avenir et d'éviter les productions et activités précaires,
- 6.5.** Produire, vendre, acheter et revendre les produits et services aux prix les plus équitables possible, à toutes les étapes de chaque filière:
 - 6.5.1. Le prix doit permettre la rentabilité et la pérennité de l'activité économique de chaque partenaire, notamment des producteurs: il se compose des coûts des matières premières, de production et de logistique, d'une rémunération la plus correcte possible du travail, incluant les coûts de protection sociale (assurance maladie, congés de maternité et congés payés). des intérêts des remboursements d'emprunts et autres charges,
 - 6.5.2. La rémunération nette du travail est calculée sur une base horaire évaluée par les organisations syndicales et populaires de chaque région ou pays concerné (alors que les «salaires minimum» de bon nombre de pays ne suffisent pas à couvrir le minimum vital). Tout travail salarié ou à la tâche, permanent ou temporaire, doit faire l'objet d'un contrat écrit et de bulletins de salaire.
 - 6.5.3. Les prix ainsi déterminés sont calculés et analysés collectivement. Ils sont éventuellement modifiés d'un commun accord en fonction de ceux du marché conventionnel (un prix trop élevé peut réduire ou annuler les possibilités de vente ou mettre en danger un autre opérateur ou un autre partenaire).
 - 6.5.4. Établissement de prix minimum contractuels.
 - 6.5.5. La décomposition de ces prix et marges à chaque étape des filières est publique, ainsi que les pré - paiements effectués chaque année.
 - 6.5.6. Ces conditions d'échanges vers le plus d'équité possible pour tous les acteurs et travailleurs impliqués dans une filière sont réalisées au moyen d'un dialogue permanent entre partenaires.
- 6.6.** Respecter les conditions de vente contractualisées (qualité, quantité, emballages, prix, délais de livraison, etc.).
- 6.7** Identifier les sous-traitants et façonniers,
- 6.8** Les objectifs de cette Charte impliquent également les travailleurs intervenant dans le transport des marchandises,

6.9. Les travailleurs et entreprises intervenant dans le transport des êtres humains et dans les voyages sont aussi concernés par cette Charte:

- 6.9.1. Débat sur l'opportunité des voyages et de leurs coûts,
- 6.9.2. Pré-sensibilisation du voyageur, notamment sur les populations visitées,
- 6.9.3. Sensibilisation des populations visitées, notamment sur les voyageurs accueillis,
- 6.9.4. Modes d'accueil , de réelles rencontres humaines, d'hébergement et d'accompagnements,
- 6.9.5. Mesure de protection de l'environnement sur les lieux visités,
- 6.9.6. Impact environnemental général d'un voyage,
- 6.9.7. Rémunérations équitables de tous les travailleurs (y compris sous-traitants),
- 6.9.8. Pérennité des échanges après voyage par la mise en place de coopérations dans tous les domaines,
- 6.9.9. Participation aux luttes contre toutes les injustices, en particulier la racisme et le tourisme sexuel, etc.

6.10. Participer directement à des programmes et organisations de régulation économique démocratique,

6.11. Donner la priorité dans ses choix de partenaires (production, transport, finance, commercialisation) à ceux qui partagent ou veulent partager ces engagements d'équité et de solidarité.

6.12. Donner la priorité aux circuits non spéculatifs (produits, argent) de distribution et aux réseaux de production / distribution conviviaux (lien social important) les plus courts possible, sans pour autant nier ou mépriser le rôle des intermédiaires indispensables: Multiplier les lieux et réseaux de distribution la plus directe possible (producteurs, importateurs, espaces de troc, coopératives et autres regroupement de producteurs ou de consommateurs) ou de proximité (magasins, cafés, restaurants, lieux de rencontre, associations de tous types, collectivités, etc).

7. Transparence et évaluation

- Objectifs:**
- A/ une transparence qui permette une amélioration permanente des pratiques, par l'échange, l'analyse comparative, le conseil et le dialogue permanents,
 - B/ une transparence comme outil pédagogique pour apprendre et changer nos modes de production et d'échanges,
 - C/ une transparence pour évaluer et améliorer des démarches respectueuses des engagements définis dans cette Charte.

7.1 Participer à des rencontres (pour s'informer et débattre) entre producteurs, commerçants et usagers,

7.2 Organiser des visites réciproques entre partenaires des sites de production, de transformation et de commercialisation.

7.3 Répondre à toute demande d'information,

7.4 Donner accueil favorable à toute question, toute demande de visite, d'évaluation ou de contrôle de la part des Pouvoirs publics.

7.5 Tout citoyen ou toute organisation privée ou publique doit avoir accès à toutes les informations relatives aux pratiques de production et d'échanges pour une économie équitable. e